

Objet : tarif Mars 2016

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que notre tarif public mis à jour mensuellement et téléchargeable sur notre site internet : www.christaud.com, comporte des changements significatifs applicable au 01 Mars 2016.

En effet, certains industriels, avec qui nous collaborons, sont dans l'obligation d'actualiser à la hausse leurs conditions de tarification. En effet, ces derniers subissent pour diverses raisons une augmentation de leurs coûts de production.

Ces évolutions impactent de façon diverses et non linéaire l'ensemble du plan de vente que nous mettons à votre disposition. Les produits dont leurs compositions intègrent de la fonte et/ou des dérivés du pétrole sont essentiellement concernés.

Fort de la confiance et de la fidélité que vous nous accordez, l'ensemble des équipes Christaud se tiennent à votre disposition pour vous commenter ces évolutions et vous accompagner dans vos projets et chantiers.

La direction commerciale